

ARRETE PORTANT NOMINATION DES CORRECTEURS POUR L'EPREUVE ECRITE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR LA VOIE DE L'AVANCEMENT DE GRADE AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE SESSION 2025

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde,

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- Vu le décret n° 2010-1358 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-II du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- Vu l'arrêté n° AR-0291-2024 en date du 9 septembre 2024 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par la voie de l'avancement de grade au grade de technicien principal de 2ème classe spécialités « bâtiments, génie civil », « prévention et gestion des risques, hygiène, restauration », « services et intervention techniques », session 2025 ;
- Vu l'arrêté n° AR-0121-2025 en date du 4 avril 2025 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel d'accès par la voie de l'avancement de grade au grade de technicien principal de 2ème classe spécialités « bâtiments, génie civil », « prévention et gestion des risques, hygiène, restauration », « services et intervention techniques », session 2025 ;

ARRETE

<u>ARTICLE 1</u> - Les membres du jury de l'examen professionnel d'accès par la voie de l'avancement de grade au grade de technicien principal de 2ème classe peuvent être correcteurs de l'épreuve écrite.

De plus, sont nommées, sous l'autorité du jury, comme correcteurs de l'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès par la voie de l'avancement de grade au grade de technicien principal de 2ème classe les personnes dont les noms suivent :

9V

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde Immeuble HORIOPOLIS

Immeuble HORIOPOLIS
25 rue du Cardinal Richaud
CS 10019
33049 Bordeaux cedex

5 05 56 11 94 30 cdg33@cdg33.fr www.cdg33.fr

- M. Brahim BENHAMADA,
- M. Roberto BENSI,
- Mme Ségolène DIRAISON,
- M. Jérôme MATHE,
- Mme Marie POULAIN.

Des correcteurs supplémentaires pourront, en tant que de besoin, être désignés pour participer aux travaux du jury.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.



Fait à BORDEAUX,
Le 0 4 AVR. 2025
P/ Le Président,
Christophe DUPRAT
4ème Vice-Président

Maire de Saint-Aubin-de-Médoc

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE : 0 8 AVR. 2025

PUBLIE LE : 0 8 AVR. 2025

Acte à classer

AR-0130-2025

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2025-04-08T11-32-22.00 (MI260350614)

Identifiant unique de l'acte :

033-283300036-20250404-AR-0130-2025-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

Arrêté portant nomination des correcteurs pour l'épreux

écrite de l'examen professionnel d'accès par la voie

de l'avancement de grade au grade de technicien prin

de 2ème classe Session 2025

Date de décision :

04/04/2025

Nature de l'acte :

Actes réglementaires

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.4. Autres categories de personnels

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte:

ETECP2AG25 Arrêté portant

nomination des correcteurs

admissibilité.PDF

Multicanal: Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 08/04/25 à 11:32 Date 08/04/25 à 11:32

Date 08/04/25 à 11:40

Par THIERY Charlotte
Par THIERY Charlotte